RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A A Z OFFICE GESTIONS
S.A.S.U.
Au capital de 1.000 €uros
Siège social : 2C Avenue de l'Energie - 67800 Bischheim
RCS 922 537 204
PROCES-VERBAL

De l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 AOUT 2026.

L'an 2026, le 20 Aout, à treize heures,

La présidente, de la société **A A Z OFFICE GESTIONS** au capital de 1.000 Euros, se réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Étaient présent :

- **Madame YILDIZ Fatma**
- **Monsieur SHAFEEA Yahya**

- L'Assemblée est présidée par **Madame YILDIZ Fatma**, présidente.

La Présidente constate qu'il possède ensemble 100 Part sociales, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

L'Assemblée Générale prend acte que **Monsieur SHAFEEA Yahya** s'engage à supporter et régler personnellement tout passif, dette ou obligations né antérieurement à la date de la présente décision

Le Gérant déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Changement de capital social (action social)**
- **Changement de président**
- **Changement de l'adresse sociale**

La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voies la résolution suivante :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport et pris connaissance de toutes dispositions prises pour le changement du capital social (actions):

- **Madame YILDIZ Fatma** cède c'est 100 actions social de la société **A A Z OFFICE GESTIONS** à **Monsieur SHAFEEA Yahya** qui accepte les 100 actions sociales**.**

L'article 7 des statuts sera mis à jour.
Cette solution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport et pris connaissance de toutes dispositions prises pour le changement de président :

- Désormais le nouveau président est **SHAFEEA Yahya** né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] sis au [redacted] en Remplacement de **Madame YILDIZ Fatma démissionnaire,**

L'article 9 des statuts sera mis à jour.
Cette solution est adoptée à l'unanimité.

TROISEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport et pris connaissance de toutes dispositions prises pour le changement du siège social :

- Désormais le nouvel objet social est **: 195 Avenue Jean Lolive à Pantin 93500**

Cette solution est adoptée à l'unanimité.

L'article 4 des statuts sera mis à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Fait à Pantin le 20/08/2026

- **Madame YILDIZ Fatma** — (Ancienne Présidente)

[redacted]

Monsieur SHAFEEA Yahya — (Nouveau Président)

[redacted]